



Office fédéral de la santé publique  
Corinne Erne  
Surveillance des assurances  
3003 Berne

Envoi par courriel : [corinne.erne@bag.admin.ch](mailto:corinne.erne@bag.admin.ch)

Berne, le 12 novembre 2015

## **Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMa) Procédure d'audition**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant la modification de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie ainsi que de nous avoir transmis les documents y afférents.

Le Parti socialiste suisse (PS) s'engage en faveur d'un système de santé qui permette un accès pour toutes et tous à des prestations de qualité et à un prix abordable. L'assurance obligatoire des soins (AOS) a pour fondement le principe de solidarité, en particulier entre les personnes souffrant d'une maladie et les bien-portant-e-s – mais aussi entre jeunes et personnes âgées et entre les femmes et les hommes. Ces dernières années, cette solidarité a été mise à mal par une sélection des risques agressive à laquelle s'adonne les caisses-maladie et l'augmentation fulgurante des primes, qui pousse les jeunes et les personnes en bonne santé à choisir des franchises plus élevées afin d'obtenir des rabais plus importants sur leurs primes. Ces évolutions sont nuisibles au système de l'AOS. Le PS est convaincu que la hausse incessante des primes renforce les incitations à adopter de tels comportements. Aussi a-t-il exprimé à maintes reprises ses vives inquiétudes quant à l'explosion des primes et la charge de plus en plus insupportable qui pèse sur le budget des ménages. Cette charge dépasse dans de nombreux cas les 10% du revenu total, ce qui va bien au-delà de l'objectif social des 8% que s'était fixé le Conseil fédéral. Pour le PS, une discussion et un débat sur l'aménagement du système de réductions individuelles des primes sera indéniable à défaut d'introduire une tarification plus juste reposant sur la capacité économique des assuré-e-s.

Ces remarques préliminaires confirment néanmoins que des corrections au système – même minimales – sont indispensables. Dès lors le PS accueille favorablement les modifications soumises à son appréciation. Ainsi le Conseil fédéral propose de simplifier le système des franchises à option en supprimant les

**Parti socialiste  
suisse**

Spitalgasse 34  
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)



catégories les moins prisées. Concrètement il s'agit de supprimer les franchises intermédiaires de 1'000 et de 2'000 francs pour les adultes et les jeunes adultes ainsi que celles de 100, 200, 300 et 500 francs pour les enfants. D'un point de vue économique, ces adaptations sont tout à fait justifiables puisqu'elles réduiront la charge administrative tant pour les assureurs que pour les autorités de surveillance. De même, la complexité du système – caractérisé par les nombreux modèles d'assurance et les différentes primes y relatives – se verra réduite pour les personnes assurées. D'ailleurs, ces franchises intermédiaires n'amènent aucune plus-value économique individuelle significative. Au demeurant, cela résultera dans un gain en efficacité et en transparence.

Pour ce qui est des rabais accordés sur les franchises, le PS, comme mentionné ci-dessus, partage les affirmations du Conseil fédéral selon lesquelles ceux-ci portent atteinte à la solidarité. Dès lors, adapter ces paramètres techniques aux réalités apparaît, là aussi, raisonnable. Il faut souligner ici qu'une part des rabais actuels n'a aucun lien avec les choix individuels de l'assuré en termes de santé ; par conséquent ils récompensent le simple fait d'être en bonne santé si bien que les assuré-e-s malades (souvent les personnes âgé-e-s ou souffrant d'une maladie chronique) paient des primes bien trop élevées par rapport aux intentions de la loi, et cela au bénéfice des personnes en bonne santé. Le PS s'insurge contre cet état de fait.

Selon le projet du Conseil fédéral, les rabais liés aux franchises devront donc correspondre au risque que les assuré-e-s acceptent d'assumer elles-mêmes ou eux-mêmes. Il propose d'introduire une différenciation de la réduction maximale en fonction de la franchise afin de mieux tenir compte des risques effectifs assumés par les assuré-e-s. En plus de renforcer ladite solidarité et d'être plus proche des faits, la réduction des rabais accordés ne devrait pas affecter outre mesure la propension de certaines personnes à participer aux coûts de leurs traitements de manière plus importante. Certes, il convient de relever que cette réduction touchera aussi les ménages dont les primes font suffoquer le budget (l'on songe notamment aux familles avec un revenu moyen et des jeunes ou des enfants à charge). Le PS estime nonobstant que les indispensables allègements des charges pour ces familles doivent s'effectuer sur la base d'une meilleure répartition sociale du poids des primes (par ex. au travers du projet issu des initiatives parlementaires 10.407 de Ruth Humbel et 13.477 de Stéphane Rossini, lequel sera mis en consultation bientôt). Cela est préférable au système des rabais actuel qui charge exagérément les personnes malades.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste  
suisse

Christian Levrat  
Président

Jacques Tissot  
Secrétaire politique